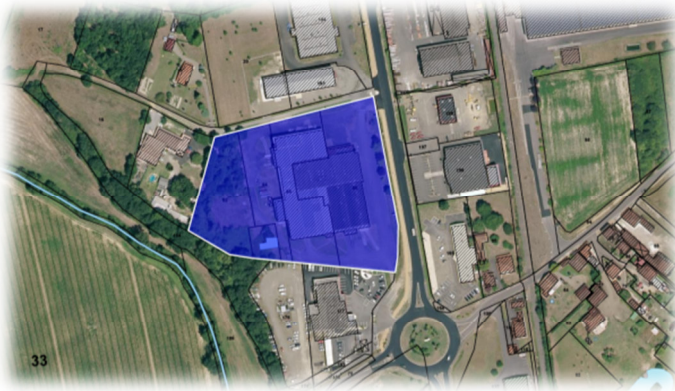


Maître d'ouvrage :

DELPEYRAT

2 avenue du Président John Fitzgerald Kennedy
Zone artisanale La Téoulère
40280 SAINT PIERRE DU MONT

MISSION : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS



Projet/site :

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE COMMERCIALE

**Parcelles AC 82 à 86
Avenue de Bordeaux à Aire sur l'Adour (40)**

RAPPORT VAL432-433-C DU 31 MAI 2017

PIECES DU DOSSIER

- PIECE 1. FORMULAIRE CERFA 14734-03
- PIECE 2. ANNEXES OBLIGATOIRES
- PIECE 3. ANNEXES FACULTATIVES

PIECE 1. FORMULAIRE CERFA 14734-03

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/06/2017

Dossier complet le :

29/06/2017

N° d'enregistrement :

2017-5017

1. Intitulé du projet

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE ZONE COMMERCIALE SUR LA COMMUNE D'AIRE SUR L'ADOUR (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DELPEYRAT SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. CARRE Philippe - Président

RCS / SIRET

6451680002600079

Forme juridique

SAS : Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a)	Aire de stationnement ouverte au public d'une capacité de 185 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'aménagement d'une zone commerciale comprenant des magasins LIDL, DISTRICENTER et GAMM VERT avec l'aménagement de voiries et de parkings extérieurs (185 places au total) ainsi que d'espaces verts. Une zone boisée d'environ 5300 m² sera conservée et valorisée en partie Ouest du site.

Le projet sera implanté sur un site de 20352 m², dans une zone à vocation économique (industrielle et commerciale), localisée le long de l'avenue de Bordeaux, à Aire sur l'Adour.

L'accès au magasin s'effectuera par des aménagements parallèles à l'avenue de Bordeaux, à partir des ronds-points existants, au nord-est et au sud-est du terrain.

Le terrain est actuellement occupé par un entrepôt logistique DELPEYRAT avec un petit espace de vente.

Le projet d'aménagement de la zone commerciale sera réalisé après démolition du bâtiment et des infrastructures existants.

cf. Annexe 4

4.2 Objectifs du projet

Le site, ancienne conserverie agroalimentaire (Ets SARRADE) est actuellement un entrepôt DELPEYRAT avec un petit espace de vente de produits alimentaires de la société.

Il a ainsi été décidé de faire évoluer le site, propriété de la société, en le transformant en une petite zone commerciale regroupant trois activités complémentaires : commerce alimentaire (LIDL), jardinerie (GAMM VERT) et commerce vestimentaire (DISTRICENTER).

Ce projet a pour objectif de redynamiser et revaloriser le site.

La création de nouveaux magasins, respectant les dernières normes de construction, permettra d'offrir des espaces de vente plus modernes, plus confortables pour les clients et les employés (meilleur confort thermique, acoustique et de luminosité, agencement de l'espace de vente, accès et stationnement PMR, famille, covoiturage...) et plus respectueux de l'environnement (emploi de matériaux recyclables et durables, intégration paysagère (emploi d'essences locales pour les espaces verts...) économies d'énergie, panneaux photovoltaïques, limitation de l'imperméabilisation des sols, récupération des eaux pluviales, traitement des eaux ruisselant sur voiries, bornes pour véhicules électriques, stationnement cycles pour encourager les modes de transports alternatifs...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront organisée en 2 étapes :

- 1: démolition des bâtiments et des infrastructures existants;
- 2: construction des nouveaux magasins.

Sous réserve des délais d'instruction et des calendriers des différents projets d'enseignes, la phase de démolition est prévue pour le début d'année 2018. Plusieurs mois de travaux sont prévus pour cette phase. Il est étudié de trier et retraiter les déchets sur place (principalement béton, aciers, etc.) afin de les recycler dans le cadre du futur projet.

La phase de construction sera réalisée dans la continuité. Cette étape comprendra la réalisation d'opérations de terrassements (plateforme des bâtiments, réseaux et VRD), le gros oeuvre, puis les corps d'état secondaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

D'une manière générale, les magasins seront exploités du lundi au samedi de 8-9h à 19-20h environ.

La fréquentation attendue pour cette nouvelle zone commerciale est d'environ 1300-1400 clients/jour. La majorité de ces clients empruntera déjà l'avenue de Bordeaux dans ses trajets quotidiens ou dans le cadre d'autres activités dans le secteur d'étude.

Des panneaux photovoltaïques seront disposés sur l'ensemble des toitures pour production d'énergie électrique.

Les magasins seront raccordés aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement).

Les eaux pluviales seront collectées et stockées dans des noues et bassin de régulation directement au droit de la parcelle avant rejet à débit régulé dans les fossés communaux bordant le site. L'intégralité des eaux ayant ruisselé sur les voiries sera préalablement traitées (séparateurs à hydrocarbures).

Les déchets des différentes enseignes seront triés et recyclés dans les filières adaptées, afin de réduire au maximum la part de déchets ultimes non revalorisés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

Le projet fait néanmoins l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire.

Un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau a également été déposé auprès du service police de l'eau de la DDTM des Landes. Il comprend une notice d'incidence NATURA 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site de projet	20352 m2 incluant les futures zones de chantier
Surface de toitures des magasins (projection)	4870 m2
Surface de voiries/parkings et assimilés imperméabilisés	4308 m2
Surface de stationnement non imperméabilisé (type evergreen)	2647 m2
Aire de stationnement	185 places
Surfaces d'espaces verts	8527 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de Bordeaux
40800 Aire sur l'Adour

parcelles n° 82, 83, 84, 85, 86 de la
section AC

cf. Annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°16'11"W Lat. 43°43'47"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 7
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	arrêté du 28/04/1977 classé en ZDS : Zone défavorisée simple
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 8

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 10
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation Secteur d'Aire sur l'Adour approuvé par arrêté préfectoral du 29-06-2000. Il a été mis en révision par le préfet des Landes par arrêté du 25-06-2010. Le site est en dehors de toute zone réglementée selon le plan de zonage réglementaire de ce PPRN. (cf Annexe 11)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans la base de données BASOL. Il n'est pas non plus recensé comme site BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE4002 par arrêté n°2011-1903 du 13-04-2012
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 9
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas implanté sur une zone NATURA 2000. Le site NATURA 2000 le plus proche est celui de l'Adour (directive Habitats), localisé à 550 m à l'ouest. (cf. Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable des magasins sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures enterrées, ni de rejet dans les sols. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer. Si une quantité faible de matériaux doit être évacuée dans le cadre de travaux de terrassement localement ou de démantèlement d'infrastructures souterraines, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers des filières locales. Le projet engendrera des déchets et des matériaux liés à la démolition des constructions existantes. Ceux-ci seront triés et retraités sur site afin d'être recyclés dans le cadre du projet. Si des matériaux ne peuvent être revalorisés, ils seront alors gérés conformément à la réglementation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à apporter en remblais. Une faible quantité de matériaux pourrait cependant être nécessaire en fonction de certaines opérations spécifiques : remblais de structures enterrées démantelées, modifications légères du modèle topographique existant. Dans ce cadre, les matériaux excédentaires provenant du site (notamment issus de la démolition) seront réutilisés prioritairement avant d'avoir recours à d'éventuels matériaux d'apports extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude ne se situe pas dans une zone naturelle classée ou réglementée vis à vis d'espèces protégées. Le terrain du projet est actuellement aménagé et occupé par un entrepôt DELPEYRAT et ses équipements annexes (voiries/parkings). Il est en grande partie imperméabilisé et artificialisé, dans une zone d'activité le long de l'avenue de Bordeaux. Un espace boisé d'environ 3000 m ² est présent en partie Ouest du site. Celui sera intégralement conservé et sera même valorisé pour atteindre 5300 m ² d'espaces "naturels" à l'Ouest du futur projet. Le projet n'aura donc aucun impact sur la biodiversité. (cf. Annexes 6, 7, 10)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude, localisé dans une zone urbaine ne présente pas de caractéristique similaire au site Natura 2000 de l'Adour. Il est aménagé et en grande partie artificialisé (entrepôt de produits alimentaires) et ne renferme de ce fait aucun habitat caractéristique de cette zone NATURA 2000 (cours d'eau et milieux aquatiques associés), ni aucune espèce inscrite sur le FSD. Il présente une partie boisée à l'Ouest mais celle-ci sera intégralement conservée. Le projet d'aménagement sur le site n'est donc pas de nature à modifier ou détruire des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire, ni en phase chantier ni en phase d'exploitation. (cf. Annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est implanté sur aucune zone de protection ou d'inventaire particulière, n'est pas dans une zone réglementée soumise au risque d'inondation, ni sur le périmètre de protection d'un captage d'eau potable. Il n'aura donc pas d'incidence sur les zones énumérées dans le paragraphe précédent du formulaire, ni en phase de travaux ni en phase d'exploitation. (cf. Annexes 7, 8, 9, 10,11)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement aménagé et occupé par un entrepôt de produits alimentaires dans un environnement urbain (activités économiques et industrielles). Il est en grande partie imperméabilisé et artificialisé hormis une zone boisée en partie Ouest qui sera intégralement conservée. Le projet n'entraîne donc la consommation d'aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime. Le projet prévoit même l'aménagement d'espaces verts complémentaires (8527 m2 contre environ 7400 m2 actuellement).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques. Il n'est pas spécifiquement soumis à un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas soumis spécifiquement à un risque naturel. Un PPRN Inondation existe pour la commune mais le site se trouve en dehors des zones réglementées. (cf. Annexe 11)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires. Les déchets sont triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés. Ces déchets sont valorisés par des prestataires extérieurs ou collectés par l'organisme en charge du ramassage des ordures ménagères sur la commune à fréquence régulière.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier (démolition et constructions), le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantité et durée) et limité par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic supplémentaire généré par les magasins pourra être absorbé par les équipements existants. Selon l'étude trafic réalisée, le réseau viaire sera compatible avec les estimations de fréquentation du futur projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier (démolition et constructions), le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins et au trafic. Cet impact sera limité dans le temps et restera a priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Il sera faible au regard du fond acoustique existant (avenue de Bordeaux), en raison notamment d'une vitesse de circulation limitée, de la répartition des flux sur les différents accès et peu générateur de nuisances, le voisinage étant faiblement occupé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier (démolition et constructions), le projet n'engendrera pas d'odeur hormis celles des gaz d'échappement des véhicules et matériels mécanisés dont les émissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles comme la réalisation d'enrobés pourront aussi être génératrices d'odeurs mais leur réalisation sera conforme aux règles et bonnes pratiques et adaptée aux conditions météorologiques. En phase d'exploitation, les déchets seront stockés dans des locaux fermés, adaptés, ventilés et seront fréquemment ramassés.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations engendrés par le projet seront celles éventuellement générées lors de la phase de travaux (démolition et constructions) par les engins de chantiers.</p> <p>L'impact sera limité dans le temps et devrait être de faible intensité compte tenu des travaux prévus.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier (démolition et constructions), il n'est pas prévu d'émission lumineuse particulière. En phase d'exploitation, des lampadaires, de capacité lumineuse adaptée et raisonnable, seront implantés de façon à éclairer prioritairement les zones de stationnements et de cheminements extérieurs. Ces éclairages ainsi que ceux des enseignes seront réduits, voire éteints en dehors des périodes d'ouverture.</p> <p>Les abords du terrain bénéficieront également de l'éclairage public existant sur l'avenue de Bordeaux.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier (démolition et constructions), les rejets atmosphériques seront faibles et liés au trafic routier (personnel, approvisionnement, évacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement).</p> <p>En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront également faibles et liés aux livraisons (limitées en partie grâce à l'organisation des rotations de camions mise en place par certaines enseignes).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas de rejets liquides. En phase d'exploitation, la création de surfaces imperméabilisées entraîne la mise en oeuvre de mesures compensatoires pour la gestion du ruissellement pluvial. Le stockage sera réalisé au moyen d'une noue de régulation (voiries partie Est) et d'un bassin de rétention (bâtiments et voiries partie ouest) avant leur restitution progressive (à débit régulé) vers le milieu récepteur (fossés existants puis ruisseau du Baillié). Les eaux de voiries seront traitées avant rejet (séparateurs à hydrocarbures).(cf. Annexe 12)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, les effluents domestiques seront évacués vers le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les démolitions et les travaux de constructions généreront divers déchets de chantiers (principalement inertes et DIB). Ceux-ci seront triés et recyclés dans le cadre du projet (à défaut, ils seront éliminés conformément à la réglementation. En phase d'exploitation, l'activité génère divers types de déchets (cartons, plastiques, bois, métaux, produits fermentescibles) dont la majorité sont directement recyclés par les enseignes, puis par des prestataires spécialisés et enfin ramassés par le service de collecte des ordures ménagères pour la part non valorisable.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en dehors de toute zone de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager et de leur zone d'influence. Il n'est donc pas de nature à porter atteinte à un site de ce type. (cf. Annexe 8)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modification significative des activités : le terrain d'étude gardera la même vocation économique. Les enseignes LIDL, DISTRICENTER et GAMM VERT doivent remplacer un entrepôt de produits alimentaires DELPEYRAT, et revitaliser un ancien site de moins en moins exploité, en densifiant les activités (3 magasins sur l'emprise d'un seul actuellement).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans un premier temps, le choix du site du projet permet d'éviter considérablement l'impact sur l'environnement en réhabilitant un terrain déjà occupé par une activité industrielle et commerciale (entrepôt de produits alimentaires), ainsi qu'en le densifiant (3 enseignes contre 1 actuellement). De ce fait, le projet n'entraîne pas la consommation supplémentaire d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Les terrains ne présentent pas d'intérêt écologique particulier (localisé en dehors de zones d'inventaires ou de protection). En comparaison à la situation existante, l'imperméabilisation des sols sera réduite puisqu'une plus grande superficie sera consacrée aux espaces verts et une part importante de stationnement sera de type evergreen (non étanche). Les eaux pluviales seront collectées et stockées directement au droit de la parcelle (bassin et noue de régulation) avec traitement de l'intégralité des eaux de voiries avant rejet à débit régulé dans les fossés, ce qui limite les potentielles incidences sur le milieu naturel. La conception des bâtiments sera réalisée dans une démarche de développement durable (matériaux durables et en partie recyclables, réduction des consommations d'énergie (isolation, système de gestion technique...)). Les éclairages seront contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets (notamment en phase chantier) est avancée (tri, recyclage, valorisation). L'organisation des flux de transport est également étudiée pour limiter les nuisances sonores, les trajets à vide et les rejets polluants. Enfin, le projet architectural prévoit l'intégration paysagère du site avec notamment un traitement des espaces verts avec des essences locales et la conservation d'une grande emprise boisée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé dans une zone d'activité le long de l'avenue de Bordeaux et s'implantera sur un site déjà aménagé par un entrepôt de produits alimentaires. Il s'inscrit dans une zone urbaine, présentant de faibles enjeux environnementaux. Le projet prévoit la réhabilitation d'un site industriel avec densification des activités tout en réduisant les surfaces imperméabilisées par rapport à l'existant et en aménageant plus de 8500 m2 d'espaces verts contre 7400 m2 actuellement (conservation et valorisation d'un espace boisée sur le site). Le chantier sera relativement classique et l'exploitation des magasins ne créera pas d'impact plus importants que ceux déjà générés par les activités du secteur d'étude. Les incidences du projet sur les milieux aquatiques et naturels (dont Natura 2000) sont étudiées dans le cadre d'un dossier de déclaration loi sur l'eau avec notice d'incidence Natura 2000. Pour ces raisons, le projet doit pouvoir être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine Annexe 9 : Plan de localisation des captages d'eau potable et des périmètres de protection associés Annexe 10 : Plan de localisation des zones humides Annexe 11 : Extrait du plan de zonage du PPRN Inondation Secteur d'Aire sur l'Adour Annexe 12 : Principe de gestion des eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

St Pierre du Mont

le,

12 juin 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

PIECE 2. ANNEXES OBLIGATOIRES

Annexe 1 : Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 5 : Plan des abords du projet

Annexe 6 : Plan de localisation des zones NATURA 2000 (et évaluation sommaire des incidences)

Annexe 1 : Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

2 Extension
n

Nom de la voie

avenue du Président John Fitzgerald Kennedy

Zone artisanale la Téoulère

Code postal

4 0 2 8 0

Localité

SAINT-PIERRE DU MONT

Pays

France

Tél

05 58 05 45 00

Fax

05 58 05 45 01

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

NAVARRO

Prénom

Michel

Qualité

Tél

06 07 31 78 36

Fax

05 58 05 45 01

Courriel

navarro@maisadour.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

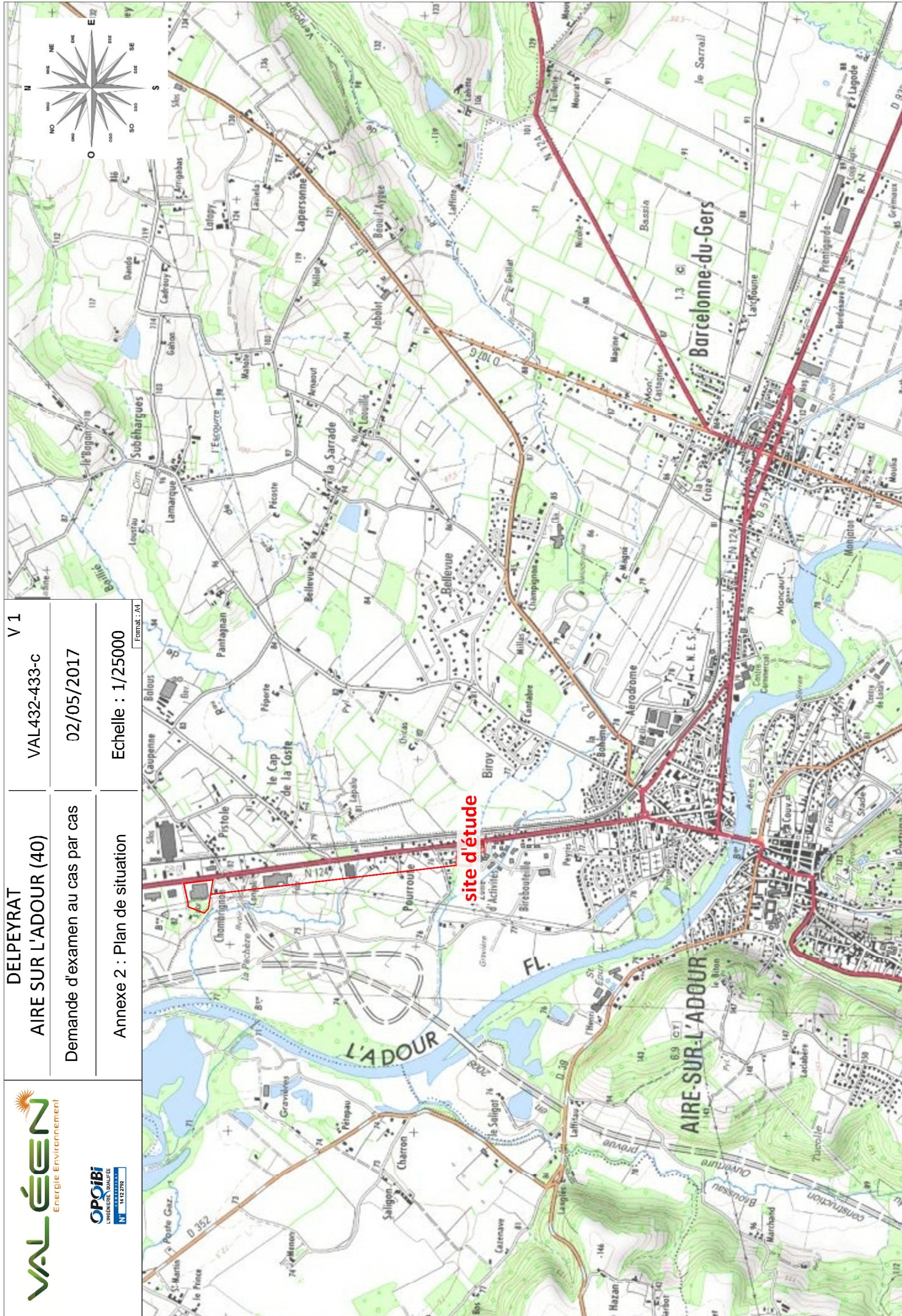
--

--

--

--

Annexe 2 : Plan de situation



Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

La localisation cartographique des prises de vue est présentée sur le plan de l'annexe 5.



1 : Vue d'ensemble du site dans son environnement depuis le sud-est (04/2017)



2 : Vue depuis le site en direction du sud (04/2017)



3 : Vue de la zone industrielle et commerciale le long de l'avenue de Bordeaux à l'est du site (04/2017)



4 : Vue en direction du sud et du sud-ouest (04/2017)



5 : Vue en direction de l'ouest de la limite sud du site (08/2016)



6 : Vue en direction du nord de la limite est du site (04/2017)



7 : Vue en direction du nord de la limite est du site et de l'avenue de Bordeaux (04/2017)



8 : Vue depuis le nord-est de la limite nord du site (04/2017)



9 : Vue en direction de l'ouest de la limite nord du site et du chemin rural de Sarrade (04/2017)

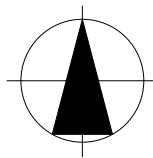
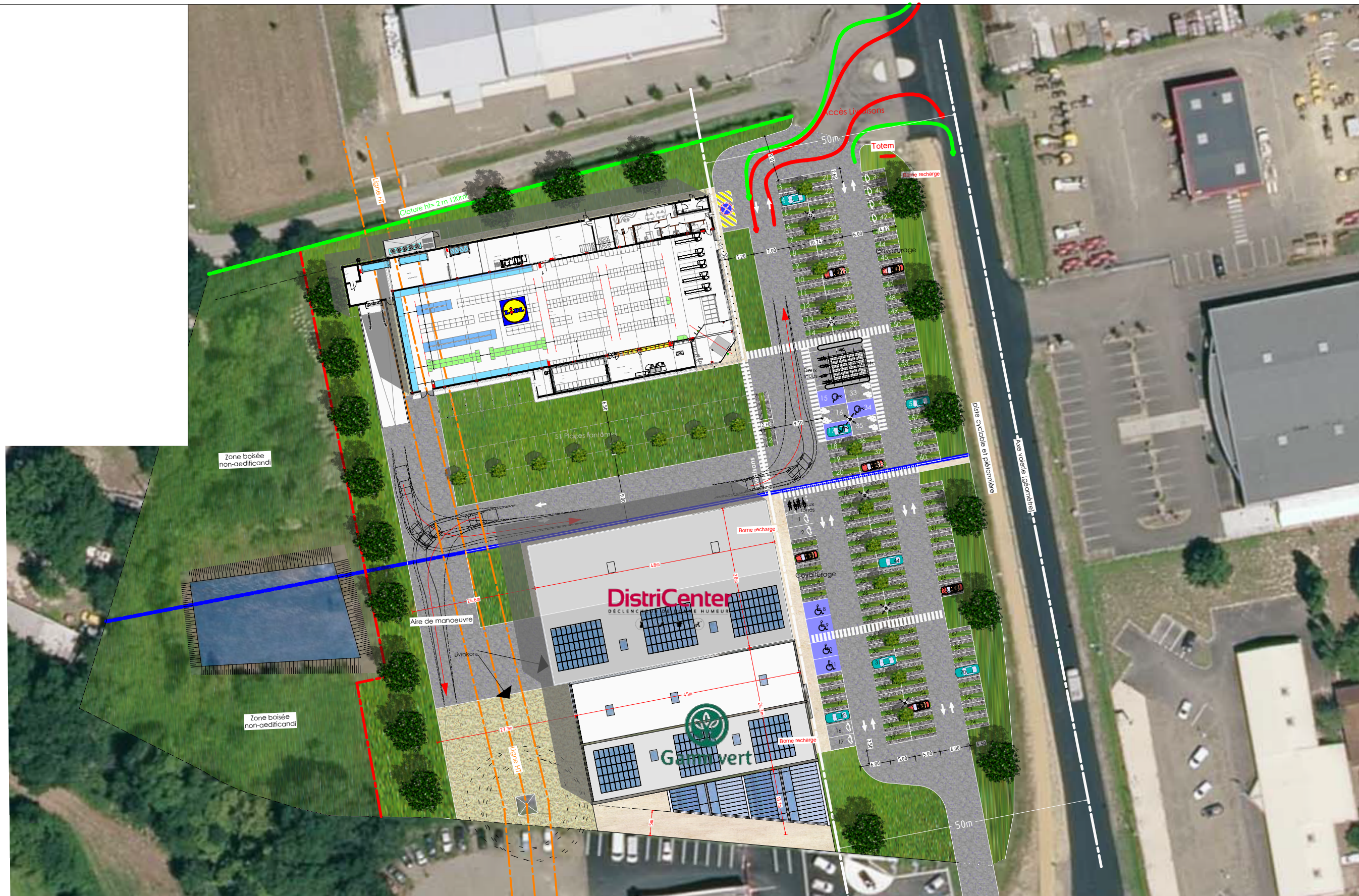


10 : Vue de la zone boisée à l'ouest du site (04/2017)



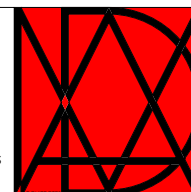
11 : Vue du site depuis l'avenue de Bordeaux au nord-est (04/2017)

Annexe 4 : Plan du projet



PHASE APS 17
 DATE 05/04/2017 INDICE 01
 ECHELLE : 1:750

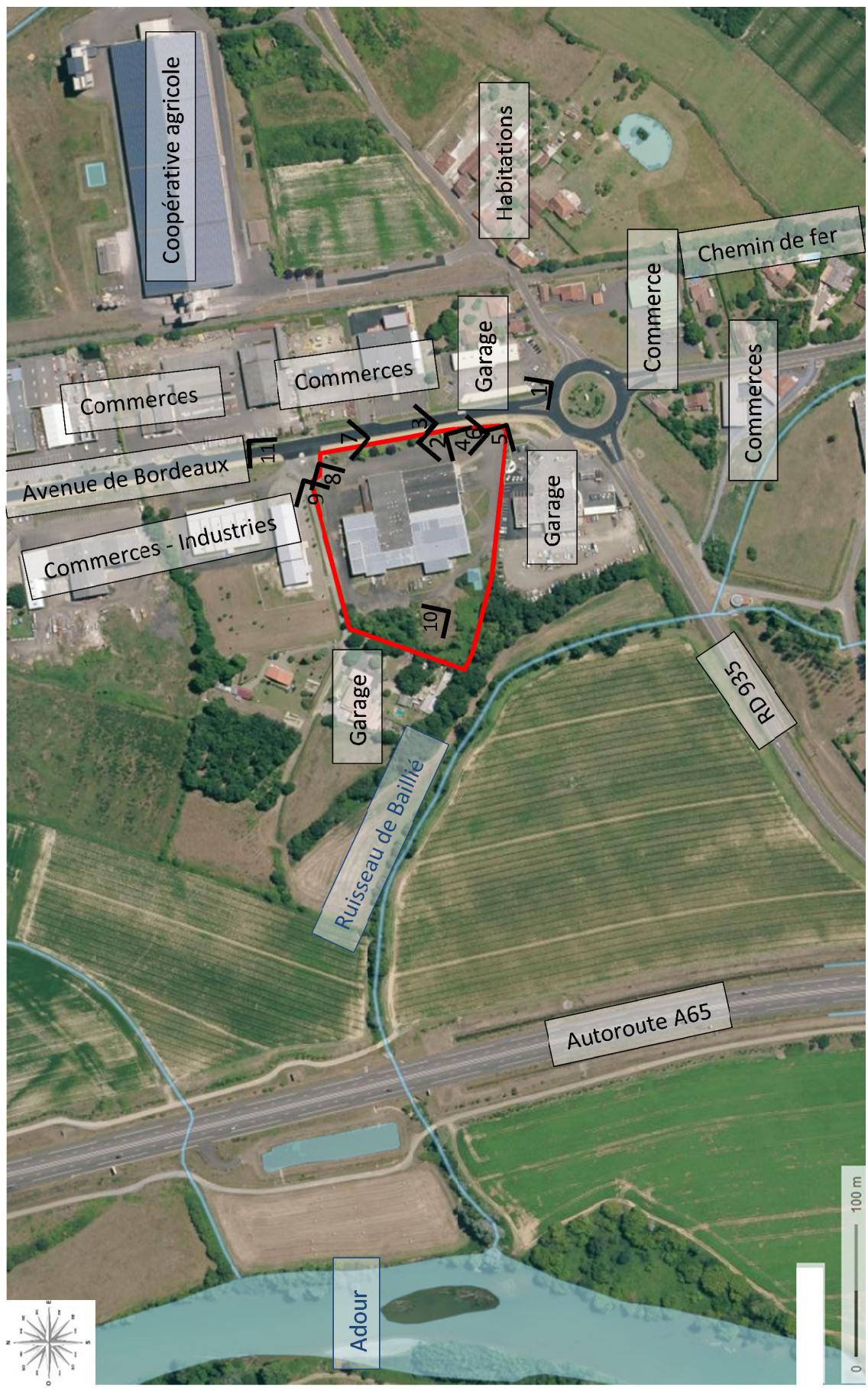
MAD Architectes
 72 Bd de Strasbourg
 BAL 13
 31000 TOULOUSE
 Tél : 05 61 43 82 84
 Fax : 05 61 62 02 39
 E-m : mad.architectes@wanadoo.fr



Annexe 5 : Plan des abords du projet

Le plan est présenté sur un fond de photographie aérienne datant de 2015.
La localisation cartographique des prises de vues numérotées en Annexe 3 sont reportées sur ce plan.

Le plan présente l'occupation des sols autour du site ainsi que les plans d'eau et cours d'eau dans le secteur d'étude.



Annexe 6 : Plan de localisation des zones NATURA 2000 (et évaluation sommaire des incidences)

Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site Natura 2000.

Le site du réseau Natura 2000 le plus proche du projet est constitué par la Zone Spéciale de Conservation, répertorié au titre de la Directive Habitat : l'Adour, localisée à environ 550 m à l'ouest du site.



En vert foncé : Site NATURA 2000 directive Habitat

Le site de « l'Adour » s'étend sur 3565 ha et se répartit entre le département des Landes (97% de la superficie) et celui des Pyrénées-Atlantiques (3%) et très marginalement du Gers.

L'Adour est un grand fleuve de plaine important pour les poissons migrateurs. Sa dynamique fluviale est toujours active, d'où le renouvellement dans le temps et l'espace des différents habitats liés au cours d'eau.

Le site inclus le lit mineur de ce grand fleuve, ses berges et digues ainsi que les zones de divagations en amont provoquant la création régulière d'îlots de galets et de bras morts.

En amont, les saligues (boisements inondables) sont des zones liées à la divagation du lit mineur avec reprise et dépôt de matériaux, caractérisées par un lit très mobile en constant renouvellement avec connexions et déconnexions régulières d'annexes hydrauliques. La partie intermédiaire est constituée des barthes où la dynamique fluviale est diminuée par de nombreux aménagements : il s'agit des grandes plaines alluviales inondables longeant le cours d'eau. En aval, la zone d'estuaire est caractérisée par une transition entre eaux douces et eaux salées marquée par un intérêt patrimonial fort pour les espèces de migrateurs amphihalins notamment.

Le site est particulièrement important pour les poissons migrateurs, l'Angélique des estuaires (espèce endémique) et le Vison d'Europe notamment.

Il est caractérisé par les habitats suivants :

Classes d'habitats	Couverture
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	2%
Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes)	98%

Extrait <http://inpn.mnhn.fr/>

17 habitats d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires (signalés par *) ont été répertoriés sur le site.
 Les habitats naturels recensés selon la terminologie de l'annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 sont les suivants :

Intitulé	Couverture
Estuaires	17,86
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	0,17
Lagunes côtières *	0,10
Végétation annuelle des laissés de mer	0,01
Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)	0,03
Dunes mobiles embryonnaires	0,01
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) *	0,02
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	0,09
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	0,01
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,20
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	0,20
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	0,19
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1,07
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	0,01
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	8,08
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmenion minoris</i>)	12,99
Galleries et fourrés riverains méridionaux (<i>Nerio-Tamaricetea</i> et <i>Securinegion tinctoriae</i>)	0,02

De nombreuses espèces d'intérêt patrimonial sont présentes et participent à la richesse et la diversité écologique du site, et en particulier les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié le classement du site :

- **Des plantes** : Angélique à fruits variables et Fougère d'eau à quatre feuilles ;
- **Des poissons** : Alose feinte, Grande alose, Lamproie de Planer, Lamproie de rivière, Lamproie marine, Saumon atlantique, Toxostome et Bouvière ;
- **Des mammifères** comme le Vison d'Europe, la Loutre d'Europe, et des chauves-souris : la Barbastelle et le Minioptère de Schreibers ;
- **Des insectes protégés** : des papillons de jour comme le Damier de la Succise et le Cuivré des marais, des libellules comme le Gomphe de Graslins, la Cordulie à corps fin, l'Agrion de Mercure, et des coléoptères : Lucane cerf-volant et Grand capricorne.

Ce fleuve a subi comme beaucoup d'autres une pression anthropique forte qui a énormément modifié ses caractéristiques physiques et chimiques (ouvrages transversaux, latéraux vers les affluents et annexes hydrauliques, digues, etc.) ce qui a eu un impact non négligeable sur sa faune et sa flore. Il est également vulnérable aux problématiques qualitative et quantitative, notamment en période estivale.

Les enjeux du site se concentrent autour de ces habitats et ces espèces caractéristiques des milieux rivulaires et humides, ainsi que leur dynamique naturelle afin d'offrir une mosaïque de milieux. L'analyse du diagnostic écologique et socio-économique du site a permis de définir les objectifs de conservation du site suivants :

- Préserver et restaurer l'hydrosystème Adour : maintenir et restaurer la dynamique fluviale, veiller à la qualité et la quantité de l'eau, préserver et restaurer les continuités écologiques ;
- Maintenir un ensemble de milieux naturels fonctionnels et complémentaires dans un bon état de conservation : conserver et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, adapter la gestion et l'aménagement du site à la sensibilité des espèces et des habitats, limiter la prolifération des espèces envahissantes et lutter contre l'homogénéisation des milieux ;
- Assurer l'animation du site et développer sa connaissance : conduire l'animation du DOCOB, sensibiliser, informer et mettre en valeur le site et compléter la connaissance du site.

Le terrain d'étude, localisé dans une zone urbaine à caractère industriel et commercial développée le long de l'avenue de Bordeaux, ne présente pas de caractéristique similaire au site Natura 2000 de l'Adour présenté précédemment. Il est majoritairement aménagé (entrepôt DELPEYRAT) et ne renferme de ce fait aucun habitat caractéristique de cette zone Natura 2000 (cours d'eau et milieux aquatiques associés). Il présente également une partie boisée à l'Ouest mais celle-ci sera intégralement conservée dans le cadre du projet.

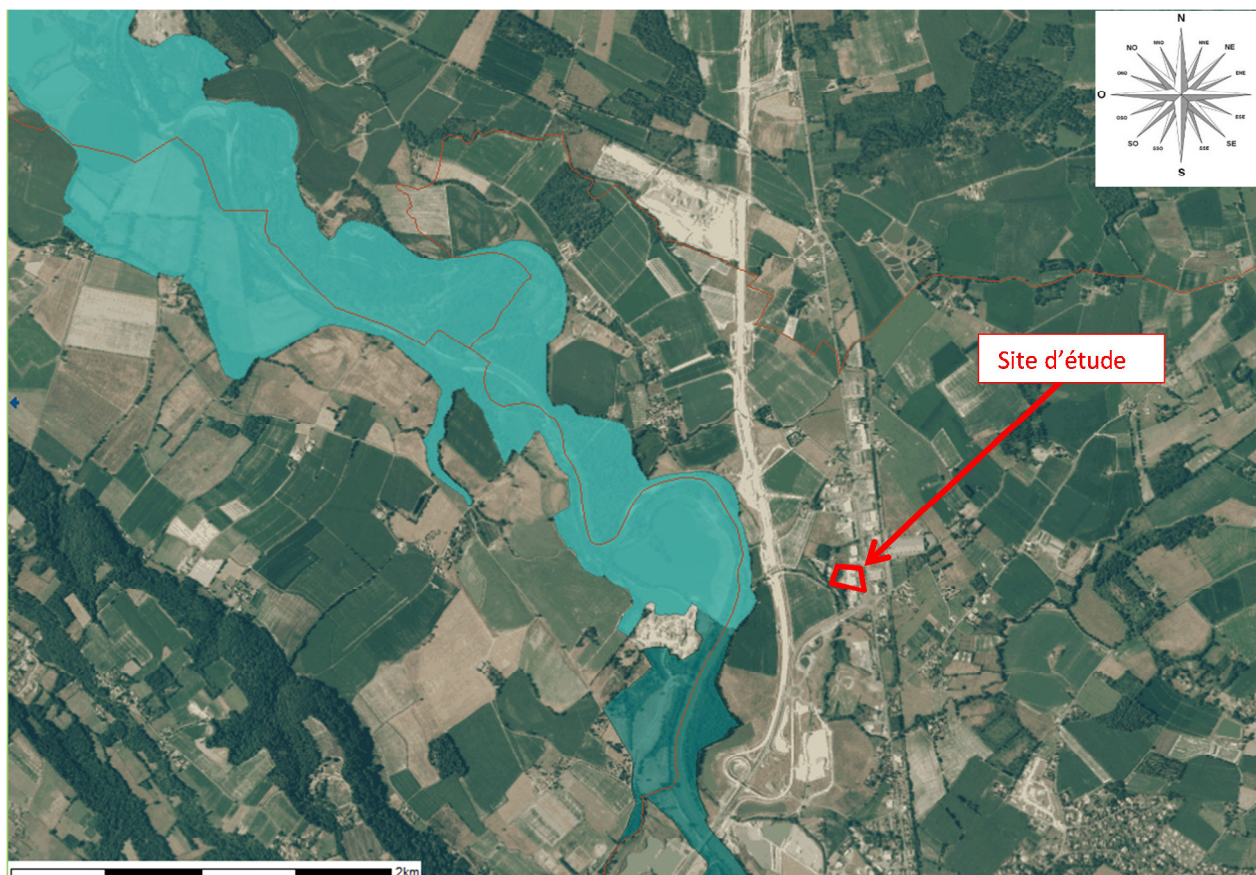
Le projet de réaménagement sur le site n'est donc pas de nature à modifier ou détruire de potentiels habitats d'intérêt communautaire.

PIECE 3. ANNEXES FACULTATIVES

- Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels
- Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine
- Annexe 9 : Plan de localisation des captages d'eau potable et des périmètres de protection associés
- Annexe 10 : Plan de localisation des zones humides
- Annexe 11 : Plan de zonage du PPRN Inondation Secteur d'Aire sur l'Adour
- Annexe 12 : Principe de gestion des eaux pluviales

Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels

Après consultation des bases de données de la DREAL Nouvelle Aquitaine, le site d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site naturel répertorié (ZNIEFF, ZICO, parc naturel, etc.). Il ne présente aucun élément similaire aux milieux décrits dans ces zones d'inventaire.



En bleu clair : ZNIEFF de type I

En bleu foncé : ZNIEFF de type II

Sur la commune d'Aire sur l'Adour, deux zones d'inventaire présentant un intérêt particulier de type nature, paysages et/ou biodiversité sont recensées. Il s'agit de :

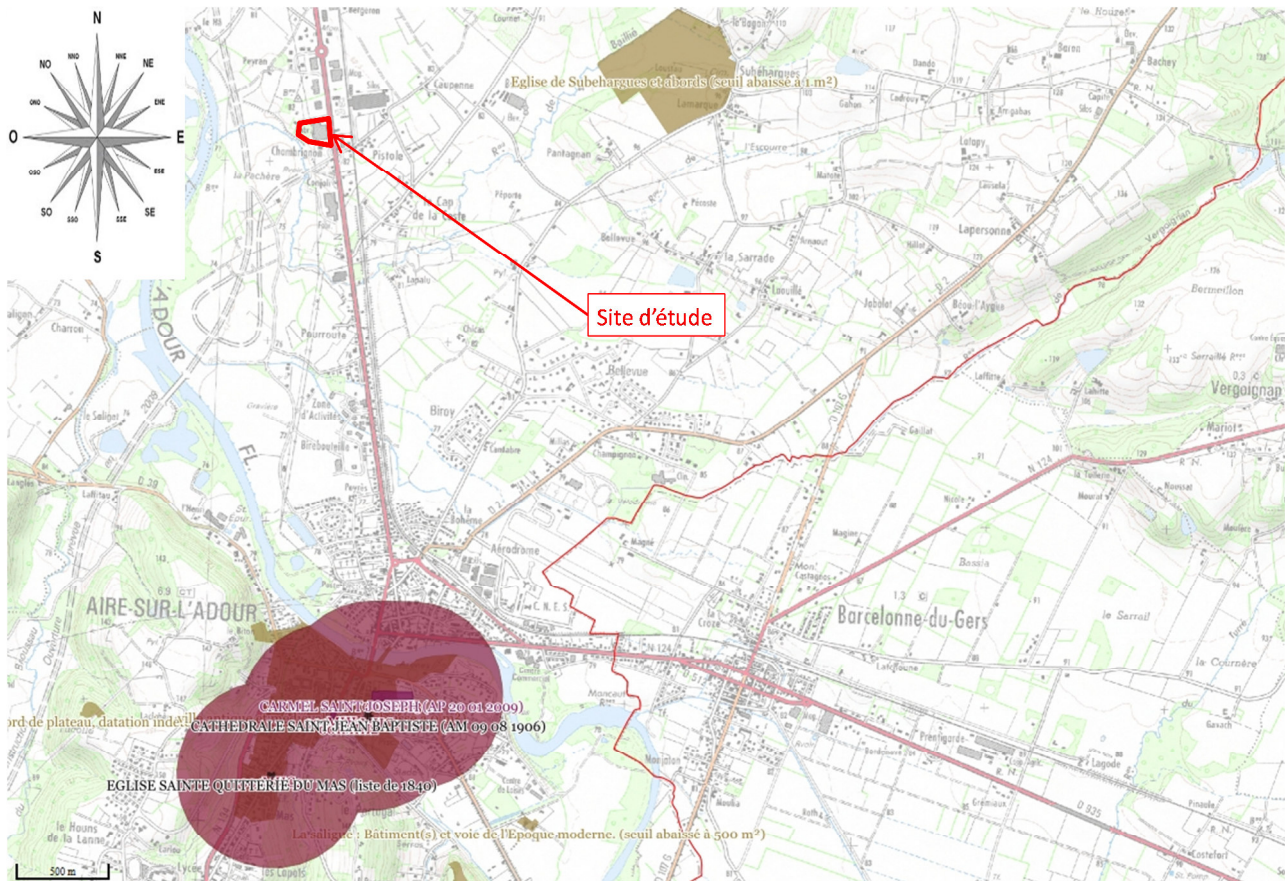
- ZNIEFF de type I :
 - Les bras morts et gravières de l'Adour entre Aire sur l'Adour et Bordères (641,9 ha), localisée à environ 550 m à l'ouest du site. Cette zone ne dispose pas d'informations précises actuellement. Sa description et les différents inventaires devront être réalisés. Seuls sont définis la présence d'habitats de type eaux courantes et végétation de ceinture des bords des eaux ainsi que la présence de la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse.

- ZNIEFF de type II :
 - L'Adour d'Aire sur l'Adour à la confluence avec la Midouze, tronçon des saligues et gravières (2324,27 ha), localisée à environ 550 m à l'ouest du site. Cette zone ne dispose pas d'informations précises actuellement. Sa description est actuellement limitée. Elle comprend une liste d'habitats déterminants : dunes grises septentrionales, dunes grises de Gascogne, dunes grises ibéro-méditerranéennes, pelouses dunaires du Mesobromion, lisières des dunes thermophiles, groupements dunaires à plantes annuelles, groupements à Ruppia, forêts galeries de Saules blancs, galeries d'Aulnes blancs, forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens, bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes. La description de la ZNIEFF comprend également une liste d'espèces déterminantes parmi lesquelles 5 insectes (Damier de la Succise, Cuivré des marais, Agrion de Mercure, Gomphe de Graslins, Cordulie à corps fin), 2 mammifères (Loutre d'Europe, Vison d'Europe), 10 poissons (Lamproie marine, Lamproie de rivière, Lamproie de Planer, Anguille européenne, Grande Alose, Alose feinte, Vandoise, Brochet, Saumon atlantique, Toxostome), 1 reptile (Cistude d'Europe) et diverses plantes (Angélique à fruits variables, Ciste à feuilles de sauge, Fenouil marin, Chardon des dunes, Jonc maritime, Luzerne marine, Naïade marine, Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, Ruppie maritime, Liseron épineux, Aster maritime, Fougère d'eau à quatre feuilles).

Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine

Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site inscrit ou classé, d'un monument historique ni sur l'emprise d'une zone archéologique reconnue.

Le projet, localisé en dehors du centre urbain d'Aire sur l'Adour où sont implantés les principaux monuments historiques, et plus généralement en dehors de tout périmètre de protection, n'a pas d'impact direct ou indirect sur le patrimoine de la commune.



Aucun site inscrit ou classé n'est répertorié sur le territoire communal d'Aire sur l'Adour.

Cinq monuments historiques sont recensés :

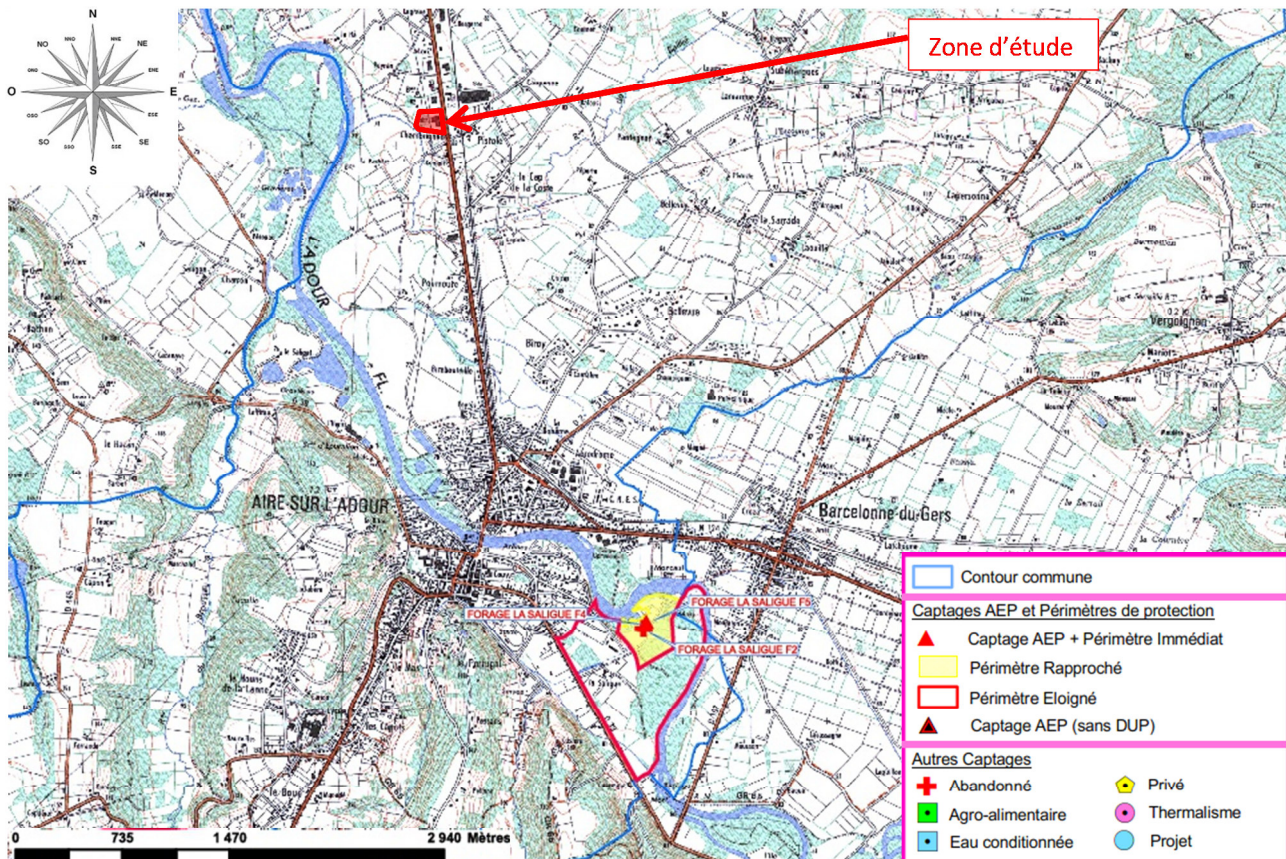
- Site recensé au patrimoine mondial de l'UNESCO :
 - l'Eglise Sainte-Quiterie (appartenant au chemin de Saint-Jacques de Compostelle en France), localisée à environ 3600 m au sud du site. Elle fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques par la liste de 1840 et est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998 au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France.
- Site classé monument historique :
 - Cathédrale Saint Jean-Baptiste, localisée à environ 3300 m au sud du site, classé par arrêté ministériel du 9 août 1906 ;
- Site inscrit monument historique :
 - Carmel Saint Joseph, localisée à environ 3200 m au sud du site, inscrit par arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 ;
 - Halle aux grains, localisée à environ 3300 m au sud du site, inscrit par arrêté ministériel du 29 octobre 1975 ;
- Site partiellement inscrit monument historique :
 - Maison du XIV^{ème} siècle rue Labeyrie, localisée à environ 3300 m au sud du site, dont les façades et toitures sur rues sont inscrites par arrêté ministériel du 22 février 1946.

De plus, neuf secteurs de protection archéologique sont recensés sur la commune, dont le plus proche du site est celui de l'Eglise de Subehargues et ses abords, à environ 1700 m à l'est.

Annexe 9 : Plan de localisation des captages d'eau potable et des périmètres de protection associés

D'après les renseignements transmis par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le terrain d'étude n'est pas localisé sur le périmètre de protection d'un captage d'eau potable.

Sur la commune d'Aire sur l'Adour, les prélèvements pour l'eau potable sont réalisés sur des forages captant la nappe alluviale, localisé en bordure de l'Adour, en amont par rapport à la position du site à environ 3700 m au sud-est.

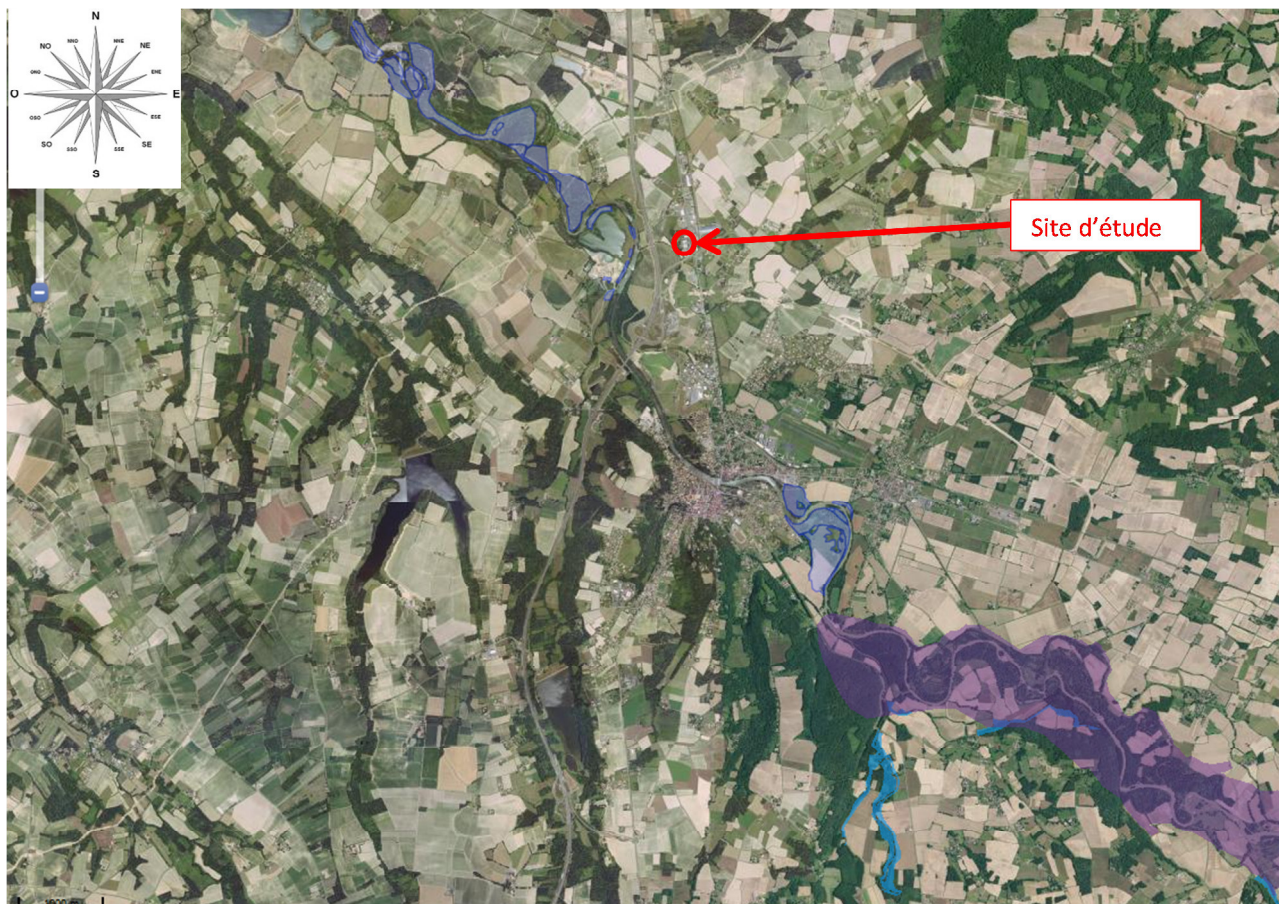


Annexe 10 : Plan de localisation des zones humides

Le site objet du projet n'est inscrit dans aucun des périmètres :

- Des zones humides élémentaires de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Des zones humides d'importances majeures de l'Observatoire National des zones humides ;
- Des zones humides du réseau partenarial des données sur les zones humides.

Les zones humides les plus proches du site sont des zones humides élémentaires recensées par l'Agence de l'eau Adour-Garonne à environ 650 m à l'ouest et définies comme des bois de frênes et d'aunes des rivières à courant faible ou des formations riveraines de saules.



Annexe 11 : Plan de zonage du PPRN Inondation Secteur d'Aire sur l'Adour

La commune dispose d'un Plan de Prévention du Risque Inondation approuvé par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2000, mis en révision par le préfet des Landes par arrêté du 25 juin 2010.

Selon le plan de zonage du PPR Inondation du secteur d'Aire sur l'Adour, le terrain d'étude n'est pas situé sur une zone réglementée.

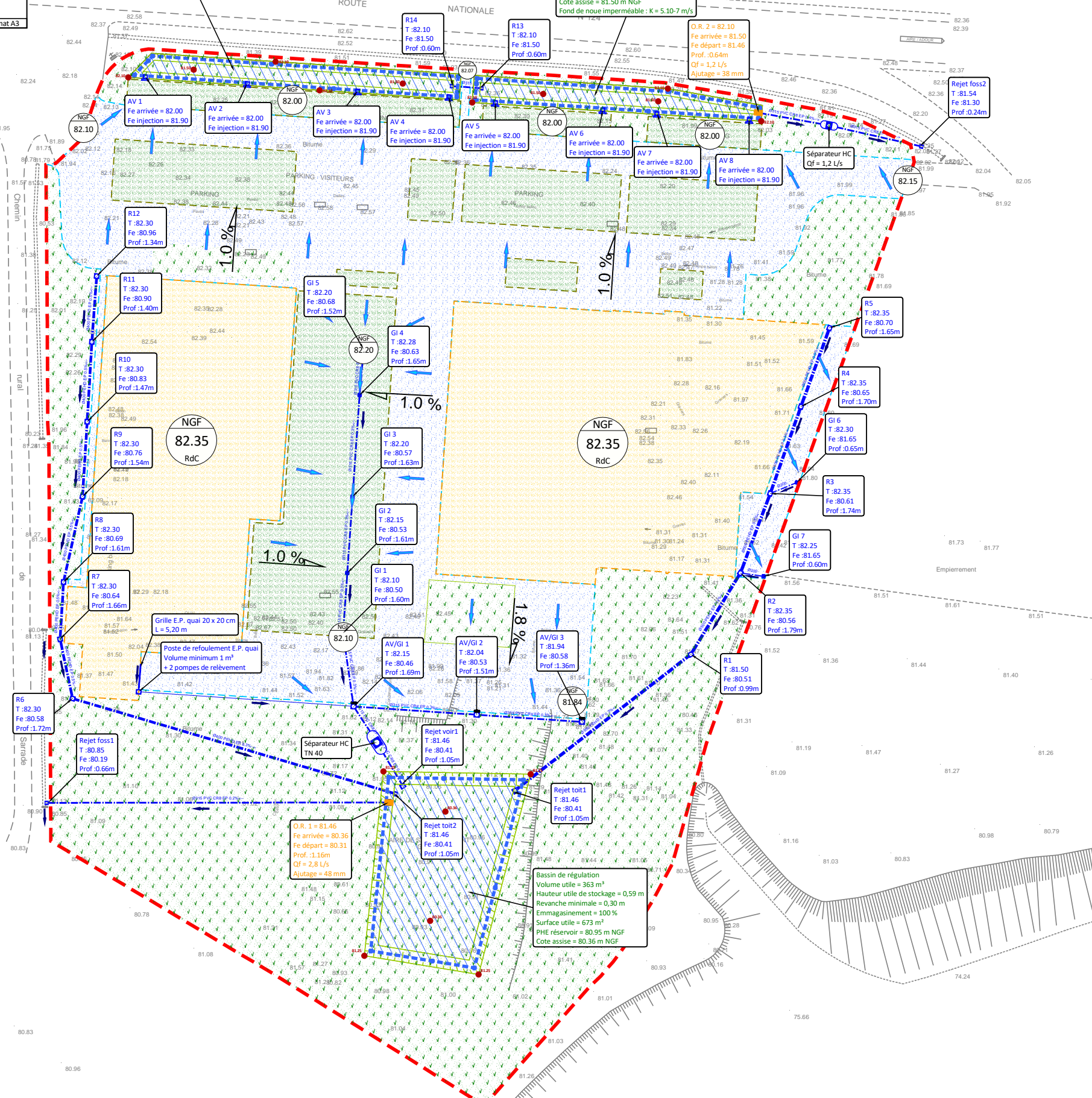


Annexe 12 : Principe de gestion des eaux pluviales












Nœud de régulation
Volume utile = 56 m³
Hauteur utile de stockage = 0,36 m
Revanche minimale = 0,15 m
Emmagasinement = 100 %
Surface utile = 197 m²
PHE réservoir = 81,86 m NGF
Cote assise = 81,50 m NGF
Fond de noue imperméable : K = 5.10⁻⁷ m/s

Nœud de régulation
Volume utile = 48 m³
Hauteur utile de stockage = 0,36 m
Revanche minimale = 0,15 m
Emmagasinement = 100 %
Surface utile = 170 m²
PHE réservoir = 81,86 m NGF
Cote assise = 81,50 m NGF
Fond de noue imperméable : K = 5.10⁻⁷ m/s

Bassin de régulation
Volume utile = 363 m³
Hauteur utile de stockage = 0,59 m
Revanche minimale = 0,30 m
Emmagasinement = 100 %
Surface utile = 673 m²
PHE réservoir = 80,95 m NGF
Cote assise = 80,36 m NGF



Légende

-  Niveau NGF projet
-  Sens d'écoulement sur voiries et stationnements
-  Sens d'écoulement dans réseaux
-  Regard de visite E.P. avec avaloir siphonide à grille (AV/GI)
-  Regard de visite E.P. avec avaloir siphonide (AV)
-  Bouche d'injection siphonide (BI)
-  Grilles eaux pluviales avec avaloir siphonide (GI)
-  Conduites E.P.
-  Séparateur / débourbeur
-  Ouvrage de régulation (3 L/s/ha)
-  Limite de site